

**De :** Geschäftsstelle AdA <[ada@alice.ch](mailto:ada@alice.ch)>

**Envoyé :** mercredi, 21 décembre 2022 12:34

**À :** Geschäftsstelle AdA <[ada@alice.ch](mailto:ada@alice.ch)>

**Objet :** Procédure de qualification du brevet fédéral 2023 - adaptations prévues

Chères Mesdames, chers Messieurs

Lors de la journée FFA du 13 septembre 2022, nous avons présenté et discuté du nouvel examen du brevet fédéral de formateur/formatrice qui sera basé sur des tâches concrètes. Au cours de la discussion qui a suivi, l'examen a fait l'objet de nombreuses critiques. Il était uniquement selon la modalité écrite et pas assez orienté vers l'action. Le souhait de compléter l'examen par une partie orale a été exprimé. Ces retours nous ont été très précieux.

L'organe stratégique du système FFA, la Commission suisse pour la formation des formateurs (CS FFA) a, dans ce contexte, remis en question le setting de l'examen. Les différentes formes et options ont été examinées et discutées au niveau stratégique. La semaine dernière, la CS FFA a tiré les conclusions suivantes :

Le dossier de performance reste un élément central du nouvel examen. Toutefois, nous allons demander au SEFRI d'adapter le setting de l'examen. Une partie des tâches sera désormais effectuée sous la forme d'un entretien en ligne.

Concrètement, les adaptations suivantes sont prévues :

- Les tâches de la partie écrite seront raccourcies et affinées.
- Lors d'un entretien en ligne de 45 minutes, les candidates et candidats auront la possibilité de présenter leur dossier de performance. C'est également l'occasion d'utiliser des éléments du portfolio de compétences élaboré pendant la formation.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un bon départ pour la nouvelle année. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec mes meilleures salutations

Christina Jacober